



Madame Myriam EL KHOMRI
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du Dialogue social
127 rue de Grenelle
75700 Paris SP 07

Montreuil, le 25/01/2016

Madame la Ministre,

Depuis le 1er décembre 2015, afin d'alléger le coût de l'emploi à domicile, une déduction de cotisations sociales de 2 euros par heure travaillée s'applique aux Particuliers Employeurs (Amendement du 03/12/2015).

Si nous nous félicitons du soutien important affiché pour un secteur qui constitue très certainement un vivier d'emplois pour les années à venir, nous aurions apprécié que la question du pouvoir d'achat des salarié(e)s soit également au cœur de vos préoccupations et que ces nouvelles aides ne viennent pas pénaliser notre système de protection sociale.

Comme pour le CICE, ces nouvelles exonérations accordées aux particuliers employeurs ne posent en aucun cas la question de la reconnaissance de ces métiers et de leur rémunération, alors que leur utilité sociale n'est plus à démontrer.

Au contraire, et malgré les promesses faites par votre prédécesseur en janvier 2015, malgré les effets d'annonce liés à la création de la prime d'activité, le pouvoir d'achat des salariés du particulier employeur et des Assistants Maternels est en baisse.

Pour les salariés du Particulier employeur, nous attendons en effet toujours l'extension du nouveau système de classifications et la grille conventionnelle de salaires qui s'y rattache.

Nous vous rappelons que cette extension est demandée depuis 2010 par les partenaires sociaux, sans succès pour d'obscures et hypocrites raisons de complexité du dispositif alors que nous savons pertinemment que c'est son impact sur le montant de la PCH qui est à l'origine de ce blocage ce qui nous a conduit à profondément modifier notre accord de classifications en 2014.

Pour les Assistantes Maternelles, le mode de calcul de la prime d'activité ne prend pas en compte le régime fiscal particulier dont elles bénéficient et des milliers de professionnelles vont tout simplement perdre le bénéfice de ce coup de pouce dont elles pouvaient profiter jusqu'à présent.

C'est pour ces différentes raisons que nous sollicitons une rencontre avec vos services afin de vous faire part des attentes et des difficultés rencontrées par les salariés du secteur de l'emploi à domicile au sein duquel notre fédération est la première organisation syndicale représentative.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

STEPHANE FUSTEC
Secrétaire fédéral